



Des données incontournables pour la conservation de la biodiversité

Présenté par

Alexandre Anctil (MFFP) et Chantal Bouchard (MELCC) Présentation pour l'IDDPNQL du 16 décembre 2021





Plan de la présentation

Objectifs de la présentation

Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec

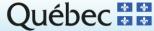
Approche méthodologique et données

Utilisation des données?

Accès aux données?

Comment contribuer?





Objectifs de la présentation

Démystifier le CDPNQ, son rôle et les données qu'il produit.

Échanger sur la conservation de la biodiversité et la protection des espèces au Québec.

Démontrer l'importance du partage de connaissances sur la biodiversité du Québec.







Plan de la présentation

Objectifs de la présentation

Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec

Approche méthodologique et données

Utilisation des données?

Accès aux données

Comment contribuer?





Contexte entourant la création du CDPNQ

1988: Mise sur pied du CDPNQ

1989 : Adoption de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables

Objectifs principaux:

- Empêcher la disparition des espèces
- Éviter que toute espèce ne devienne menacée ou vulnérable
- Assurer la conservation des habitats des espèces désignées
- Volet préventif: espèces susceptibles d'être désignées

2002 : Adoption de la Loi sur les espèces en péril au Canada







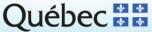
Mission du CDPNQ

Contribuer activement aux décisions ayant un impact sur la conservation de notre diversité biologique et écologique en recueillant, consignant, analysant, diffusant l'information et en fournissant une expertise scientifique relative à notre patrimoine naturel, notamment quant aux espèces menacées ou vulnérables et aux communautés naturelles indigènes au Québec.

Le CDPNQ est en soutien à la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (LEMV, Québec) et la Loi sur les espèces en péril (LEP, Canada).







Objectifs stratégiques

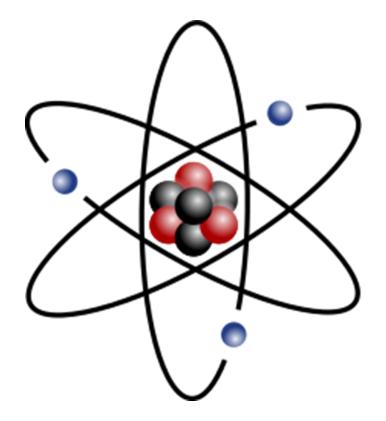


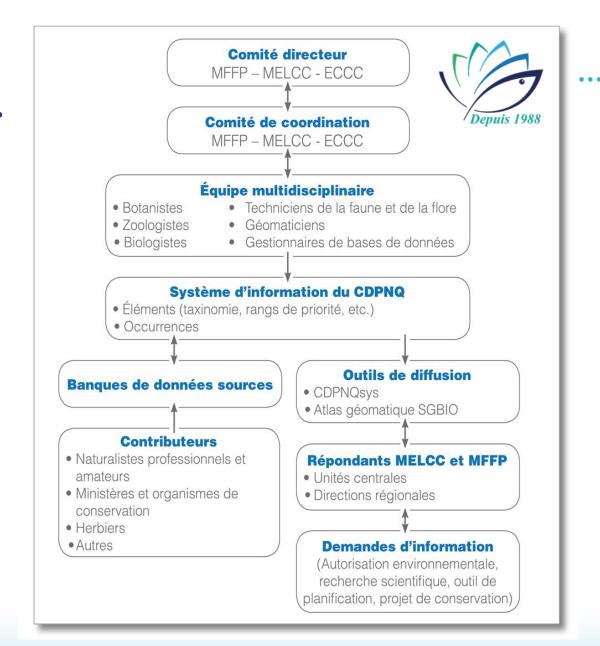
- 1. Selon les connaissances actuelles, disposer de la **liste la plus complète** possible des espèces vivantes et des communautés naturelles retrouvées sur le territoire du Québec.
- 2. Dresser un **état de situation** pour l'ensemble de ces espèces afin d'identifier les espèces menacées ou vulnérables et les communautés naturelles d'intérêt au Québec.
- 3. Approfondir les connaissances à l'égard du patrimoine naturel, notamment en cartographiant la répartition des espèces en situation précaire.
- 4. Assurer une diffusion optimale des informations aux clientèles cibles.





Structure du CDPNQ









Plan de la présentation

Objectifs de la présentation

Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec

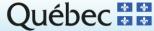
Approche méthodologique et données

Utilisation des données?

Accès aux données?

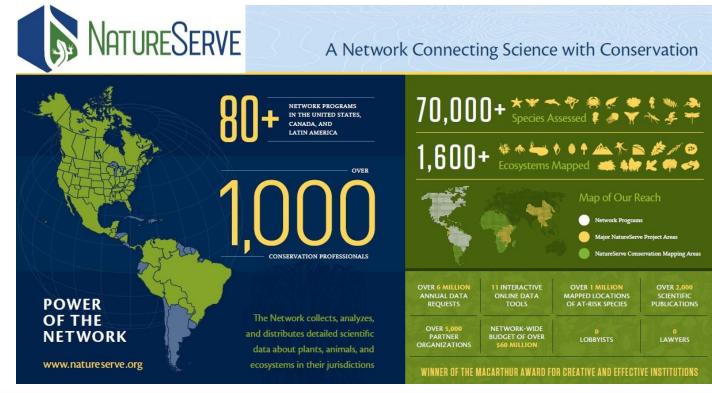
Comment contribuer?





Méthodologie du Réseau Nature Serve

- Méthodologie standardisée;
- Disponibilité d'une panoplie d'outils informatiques;
- Disponibilité de plusieurs types d'analyses;
- Grande expertise dans tous les champs de compétence liés au vivant;
- Partage de données pour l'Amérique du Nord;
- Premier centre de données au Canada (1988).







A. Éléments de la biodiversité







Communautés naturelles / Systèmes écologiques



(Associations d'espèces + processus écologiques + milieux physiques)

Assemblages fauniques



(Concentrations d'animaux)





A. Éléments de la biodiversité Rangs de priorité pour la conservation

Chaque élément a un rang de priorité pour la conservation établie selon trois échelles distinctes :

G = globale

N = nationale

S = subnationale

1: très à risque

2: à risque

3 : à risque modéré

Éléments

précaires

4 : apparemment non à risque

5 : non à risque

H: historique

X : disparu





A. Éléments de la biodiversité Rangs de priorité pour la conservation

Monarda punctata var. villicaulis monarde à tige velue

MENACÉE AU QUÉBEC (2010)



N1 (très à risque au Canada)

S1 (très à risque au Québec)





A. Éléments de biodiversité Rang de priorité pour la conservation

- Facteurs utilisés pour déterminer les rangs :
 - Rareté (distribution, abondance)
 - Tendance des populations
 - Menaces
- Calculateur NatureServe
- Avis d'experts***

Facteur	Définition	
Étendue de la répartition (zone d'occurrence)	Correspond à la superficie couverte par l'aire de répartition de l'élément au Québec	
Zone d'occupation	Intersection des couches d'occurrences avec un grillage de 2 km x 2 km qui fournit un décompte du nombre de carrés de 2 km² utilisés par l'élément	
Abondance	Nombre d'individus	
Nombre d'occurrences existantes	Nombre d'occurrences de l'élément retrouvées au CDPNQ	
Nombre d'occurrences de viabilité A ou B ou pourcentage de la surface occupée, correspondant à des occurrences de viabilité A ou B	Nombre d'occurrence ayant une cote de viabilité A ou B parmi l'ensemble des occurrences de l'élément au CDPNQ ou pourcentage de la superficie occupé par celles-ci	
Spécificité environnementale	Permet de définir si l'élément est associé à des habitats particuliers ou si elle est plutôt généraliste	
Tendance à long terme	Tendances de la population de l'élément au Québec au cours d'une période plus grande que les 30 dernières années	
Tendance à court terme	Tendances de la population de l'élément au Québec au cours des 30 dernières années	
Menaces	Considère les menaces actuelles pesant sur l'élément	
Vulnérabilité intrinsèque	Prend en compte les caractéristiques d'un élément qui peuvent influencer sa capacité à persister dans le temps (ex. potentiel de régénération ou de recolonisation, stratégie de reproduction, etc).	





A. Éléments de la biodiversité Statut légal

Ces rangs de priorité pour la conservation sont généralement liés à l'attribution des statuts provinciaux dans le contexte de la

LEMV:

S1: très à risque

S2: à risque

S3: à risque

modéré

SH: historique

SX: disparu

Menacée Vulnérable Susceptible Candidate



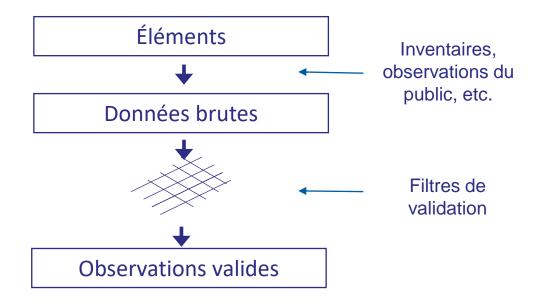
LEMV





B. Les observations

Données brutes recueillies sur le terrain (spécimens, inventaires, observations du public, publications scientifiques, etc).



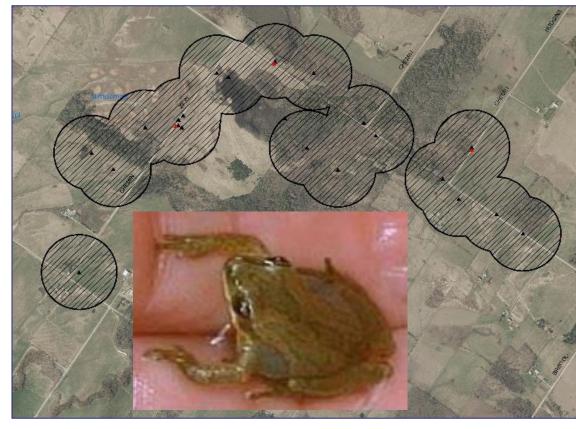




C. Occurrences

Une occurrence correspond à un ou plusieurs polygones cartographiques, construits à partir d'une ou plusieurs observations; elle représente l'habitat utilisé par une population locale d'un élément de la biodiversité pour compléter son cycle vital ou une partie importante de celui-ci.

Contrairement aux observations, les occurrences ont toujours une valeur de conservation.



Pseudacris triseriata rainette faux-grillon de l'Ouest



C. Occurrences Éléments cartographiés

- Espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées.
- Espèces candidates (espèces dont la situation semble préoccupante, mais qui ne sont pas des EMVS).
- Le concept d'occurrence ne s'applique toutefois pas, ou très mal, aux espèces à large répartition ou ayant une capacité de déplacement très importante (ex. carcajou).







C. Occurrences Spécifications d'occurrences (Eospecs)

- Décrit les critères que doivent rencontrer les observations;
- Définit les types d'occurrences possibles;
- Définit la façon de tracer les occurrences.



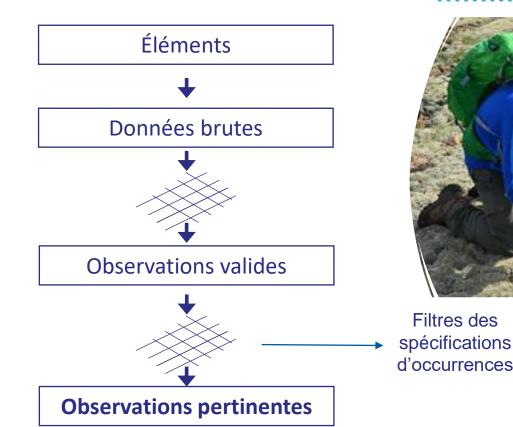




C. Occurrences Sélection des observations

Toutes les observations ne mènent pas nécessairement à la création d'une occurrence. Une occurrence **DOIT** avoir une valeur de conservation.

Si une observation n'apparaît pas au CDPNQ, ce n'est pas nécessairement parce que celui-ci est incomplet ou en retard.



Plus de 285 000 points d'observation au CDPNQ





C. Occurrences Types d'occurrences

Les observations pertinentes peuvent varier en fonction du type d'occurrence. Le type d'occurrence influencera également le tracé de cette dernière. C'est particulièrement fréquent pour les espèces fauniques.

Type d'occurrence	Groupes concernés	Définitions	
Sans objet	Tous	Territoire permettant à une population de réaliser l'ensemble de son cycle vital.	
Aire d'hivernage/hibernation	Poissons, oiseaux, mammifères, reptiles	Comprend les aires d'hivernage terrestre et aquatique, ainsi que les sites d'hibernation (ex. hibernacle de couleuvre ou de chauves-souris).	
Aire d'alevinage	Poissons	Site où se concentrent les larves et les alevins.	
Route migratoire	Poissons, oiseaux, mammifères	Corridor utilisé par une espèce pour migrer. Le corridor doit être documenté par des données à long terme démontrant qu'il est relativement étroit et stable dans le temps.	
Site de concentration de juvéniles	Poissons	Site où se concentrent les poissons juvéniles	
Site de reproduction Reptiles, oiseaux, poissons, mammifères		Tout site de reproduction. Regroupe les frayères, les sites de ponte, les nids d'oiseaux, les aires de mise bas, les maternités et autres.	
Aire de concentration	Oiseaux, poissons, mammifères	Site ou territoire où se regroupent plusieurs individus afin d'accomplir une activité particulière, autre que la reproduction, l'hivernage ou l'hibernation. Inclut les sites de repos (ex. dortoir de chauve-souris), les sites d'alimentation et les haltes migratoires.	

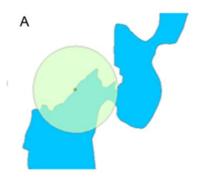


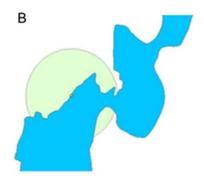


C. Occurrences Tracé d'une occurrence faunique

Basé sur une revue de littérature, des études scientifiques et des avis d'experts. Prend en compte:

- Taille des domaines vitaux;
- Capacité de déplacements;
- Barrière aux déplacements;
- Écologie de l'espèce.













Occurrences Tracé d'occurrence floristique

Basé sur une revue de littérature, des études scientifiques et des avis d'experts. Prend en compte:

- Caractéristiques de l'espèce et de l'observation
- Superficie minimale
- Distance entre les observations
- Continuité de l'habitat entre les observations

7 E	O SPATIAL REPRESENTATION	
7.1	Locational Properties of Spatial Data	
7	.1.1 Multiple Elements at a Location	
7	.1.2 SingleElement at a Location	
7.2	Minimum Mapping Unit	
7.3	Stages in Developing an EO Representation	
7.4	Observed Feature	
7.5	Conceptual Feature	
7.6	Source Feature	





C. Occurrences Mise à jour des occurrences



- Ajout des nouveaux points d'observation issus des banques de données sources;
- Disparition de certaines occurrences (ex. nid détruit);
- Fusion d'occurrences;
- Modification d'occurrences (ex. nouvelle barrière au déplacement);

Processus hautement dynamique permettant de prendre en compte, au meilleur de nos connaissances du moment, les habitats les plus importants pour les éléments de la biodiversité.





C. Occurrences Documentation et analyses

 Classification standardisée des menaces et des actions de conservation;

- Analyse cartographique et à partir de données récoltées sur le terrain;
- Intrants de premier plan pour analyser la viabilité des occurrences.





C. Occurrences Cote de qualité (viabilité)

- Définition des différentes cotes de viabilité pouvant être attribuées à une occurrence.
- Les cotes de viabilité des occurrences sont des intrants importants dans l'évaluation du rang de précarité d'une espèce.

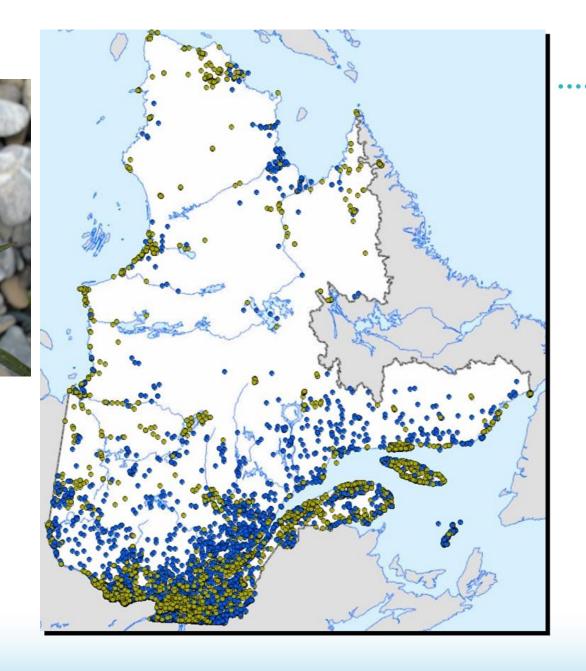
Excellente qu	alité 🗼 🧎	Faible qualité
		ATTENTION !!!
	2	
Votre		A DE TANK THE PARTY OF

Catégorie	Cotes	Définition
Bonne situation	А	<u>Viabilité excellente.</u> Il est très probable que la population en place persiste.
	AB	Viabilité intermédiaire entre A et B.
	В	<u>Bonne viabilité.</u> La population a de bonnes chances de se maintenir.
	ВС	Viabilité intermédiaire entre B et C.
Situation précaire ou mauvaise	С	<u>Viabilité moyenne.</u> Il existe une incertitude à propos de la persistance de la population.
	CD	Viabilité intermédiaire entre C et D. Dernière classe d'occurrence qui ait une valeur de conservation.
	D	<u>Viabilité faible</u> . L'occurrence a une forte probabilité de s'éteindre. Si une occurrence non viable peut le devenir à la suite de travaux de restauration, la classe CD doit être utilisée.



C. Occurrences

Plus de 12 300 occurrences au CDPNQ







Plan de la présentation

Objectifs de la présentation

Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec

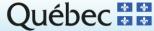
Approche méthodologique et données

Utilisation des données?

Accès aux données?

Comment contribuer?





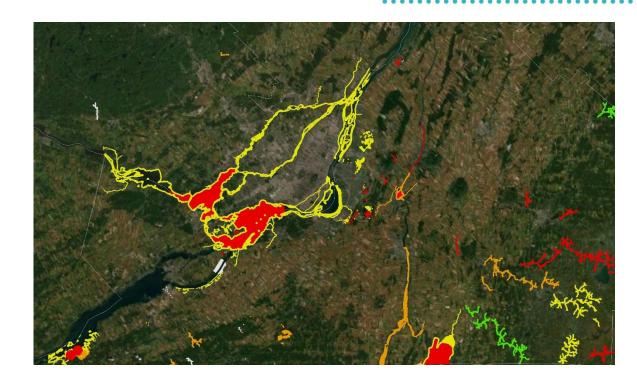
Utilisation des données

Cartographie

- Habitats floristiques et fauniques légaux (provincial)
- Habitats essentiels (fédéral)
- Aires protégées
- Atlas des milieux naturels d'intérêt des bassesterres du St-Laurent

Intégration à la planification

- Planification territoriale à plusieurs échelles
- Entente EMV en milieu forestier
- Plans régionaux des milieux humides et hydriques
- Évaluations environnementales
- Approche intégrée de rétablissement
- Priorités d'intervention pour les partenaires
 - Acquisition de connaissances
 - Acquisition de terres
 - Financement des projets par la Fondation de la faune du Québec



Les occurrences peuvent être catégorisées en fonction de leurs niveaux de menaces et des actions à entreprendre pour favoriser leur rétablissement





Utilisation des données

Évaluation du statut des espèces

- Rapports de situation (Québec, COSEPAC)
- Recommandations pour désignation en vertu de la LEMV
- Plans de rétablissement
- Bilans de rétablissement

Autres

- Liste de la faune vertébrée du Québec
- Liste de la flore du Québec
- Liste des espèces fauniques et floristiques menacées ou vulnérables du Québec (LEMV)
- Fiches descriptives d'espèces (site internet)
- Publications ou contribution à la publication d'ouvrages de référence



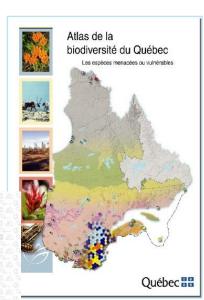


Liste de la faune vertébrée du Québec Historique, critères d'admissibilité des espèces et références utilisées pour la mise à jour

MANUSTERS DES FORÈTS DE LA FALANCET DES PARCE



Québec :::







Plan de la présentation

Objectifs de la présentation

Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec

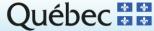
Approche méthodologique et données

Utilisation des données?

Accès aux données?

Comment contribuer?

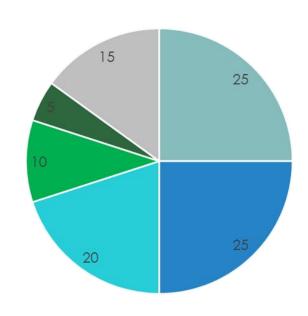


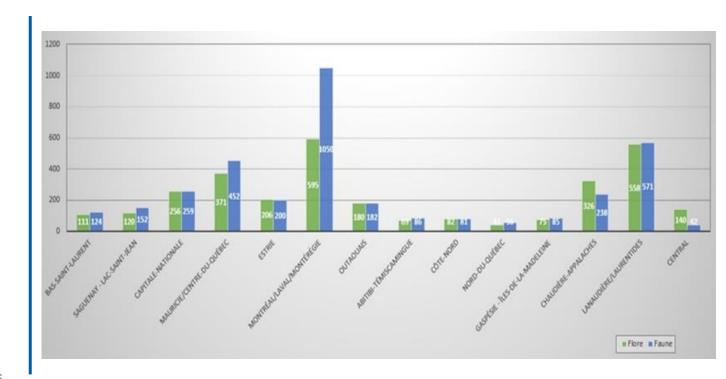


Accès aux données Demande d'information

Avec plus de 6 700 demandes d'information par année, le CDPNQ est devenu LA source d'informations sur les espèces en situation précaire du Québec

Raisons sociales des demandeurs





■ ONG ■ Ministères ■ Consultants ■ MRC et municipalités ■ Forestières ■ Autres





Accès aux données Carte interactive

Disponible publiquement (à venir);

 Prise en compte de la sensibilité des espèces (données masquées);

 Possibilité de créer des rapports d'occurrences;

Réduire le délai de réponse.







Plan de la présentation

Objectifs de la présentation

Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec

Approche méthodologique et données

Utilisation des données?

Accès aux données?

Comment contribuer?





Soumettre des observations

Les observations qui ne sont pas transmises au CDPNQ ne peuvent pas être utilisées pour la création d'occurrences.

Sans un portrait à jour de la répartition des occurrences et de la côte de qualité qui leur est attribuée, l'état de situation des espèces est peut-être biaisée et sans création d'occurrences, celles-ci ne peuvent être prises en compte adéquatement dans par les outils visant à conserver la biodiversité.







Soumettre des observations





Les données du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec sont maintenues à jour grâce à des relevés sur le terrain, réalisés notamment par les ministères provinciaux et fédéraux, les municipalités, divers partenaires comme des organismes de conservation, mais également grâce à la contribution des citoyens.

Vous souhaitez signaler une espèce? Vous pouvez transmettre vos observations en téléchargeant le formulaire adapté pour la faune ou la flore :

Télécharger le formulaire d'observation de la faune

Télécharger le formulaire d'observation de la flore

Pourquoi signaler une espèce?

faisant part de vos observations, y compris celles de population oarticipez à améliorer les connaissances sur les en l'aution précaire. Vous pourriez au fait de la contraine de la contraine

En nous faisant part de vos observations, y compris celles de populations déjà connues, vous participez à améliorer les connaissances sur les espèces au Québec. Vous pourriez aussi aider le gouvernement à orienter ses efforts de recherche ou même être derrière la découverte d'une population jusqu'alors inconnue.

Plus le CDPNQ recevra d'informations et plus la biodiversité sera au cœur des décisions.





Comment contribuer ? ou comment nourrir la Bête!

- En signalant une observation d'EMVS :
 - Site web du CDPNQ :
 Québec.ca/centre-donnees-especes
 - cdpnqflore.signalements@environnement.go uv.qc.ca
 - Chauve-souris aux abris
 - Carapace.ca
 - SOS-POP
 - iNaturalist.ca (Projet CDPNQ)























Les espèces menacées

57 espèces menacées au Québec

Listées au Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats

- http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/E-12.01,%20r.%203%20/
- https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/ind ex.htm
- https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/list es/menacees-floristiques.pdf



Arisème dragon



Carmantine d'Amérique



Ginseng à cinq folioles





Les espèces vulnérables

12 espèces vulnérables au Québec

Listées au Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats

- http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/E-12.01,%20r.%203%20/
- https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/ind ex.htm
- https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/list es/vulnerables-floristiques.pdf



Ail des bois**

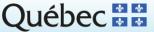


Érable noir



Goodyérie pubescente







Les espèces vulnérables à la récolte

9 espèces vulnérables au Québec

Listées au Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats

- http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/E-12.01,%20r.%203%20/
- https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/ind ex.htm
- https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/list es/vulnerables-recolte.pdf

- Adiante du Canada Adiantum pedatum
- <u>Asaret du Canada</u> *Asarum canadense*
- <u>Dentaire à deux feuilles</u> *Cardamine diphylla*
- <u>Dentaire géante</u>

 Cardamine maxima
- <u>Lis du Canada</u>
 Lilium canadense
- <u>Matteuccie fougère-à-l'autruche d'Amérique</u>
 <u>Matteuccia struthiopteris var. pensylvanica</u>
- <u>Sanguinaire du Canada</u>
 <u>Sanguinaria canadensis</u>
- <u>Trille blanc</u> *Trillium grandiflorum*
- <u>Uvulaire à grandes fleurs</u>
 <u>Uvularia grandiflora</u>







Les espèces susceptibles d'être désignées menacée ou vulnérable (MAJ 12 février 2020)

246 plantes vasculaires

https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/listes/vasculaires.pdf

187 bryophytes

https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/listes/bryophytes.pdf

chapitre E-12.01, r. 4

Arrêté ministériel concernant la publication d'une liste d'espèces de la flore vasculaire menacées ou vulnérables susceptibles d'être ainsi désignées et concernant la publication d'une liste des espèces de la faune menacées ou vulnérables susceptibles d'être ainsi désignées

Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (chapitre E-12.01, a. 9).





Ce que dit la LEMV

Article 9



 Permet de publier, par arrêté, une liste d'espèces susceptibles d'être désignée menacée ou vulnérable

Article 10





• Permet d'attribuer aux espèces un statut de protection: menacée ou vulnérable

Article 12

 Permet de désigner des habitats floristiques sur les terres publiques et privées (*52 habitats floristiques désignés) https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/habitats/index.htm





Ce que dit la LEMV

Article 16



 « Nul ne peut, à l'égard d'une espèce floristique menacée ou vulnérable posséder hors de son milieu naturel, récolter, exploiter, mutiler, détruire, acquérir, céder, offrir de céder ou manipuler génétiquement tout spécimen de cette espèce ou l'une de ses parties, y compris celle provenant de la reproduction. »

*Exception pour l'ail des bois (vulnérable) : cueillette permise de 50 bulbes/plants

Article 17

 « Nul ne peut, dans l'habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable, exercer une activité susceptible de modifier les processus écologiques en place, la diversité biologique présente et les composantes chimiques ou physiques propres à cet habitat.»





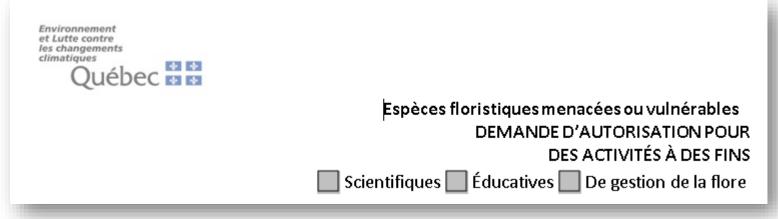




Malgré les interdictions de l'article 16

Article 18

- Permet d'autoriser la réalisation d'activités à des fins
 - éducatives
 - scientifiques
 - de gestion



Formulaire de demande disponible ici:

https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/publications.htm





L'autorisation LEMV – Activité sur une espèce



Pour qui?

Quiconque souhaite exercer une **activité** sur une espèce floristique désignée menacée ou vulnérables qui contrevient aux interdictions de l'article 16 de la LEMV doit présenter une demande d'autorisation.

Comment?

La personne ou l'organisation qui désire obtenir une autorisation LEMV doit remplir le formulaire approprié et joindre les autres documents pertinents:

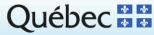
L'évaluation de la demande

Avant de délivrer une autorisation, le ministre tient compte, notamment, des **objectifs** poursuivis par le demandeur, de la **nature** de l'activité projetée et de son **impact** sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et sur leurs habitats, de la **compétence** et de l'**expérience** du demandeur ainsi que des **mesures de protection**, de **mitigation** et de **contrôle** propres à assurer des conditions de vie favorables aux espèces floristiques menacées ou vulnérables ou à leurs habitats.

Le ministre peut exiger tout renseignement qu'il estime nécessaire pour rendre sa décision. Le ministre peut refuser de délivrer une autorisation LEMV.

- Coordonnées du demandeur
- Description de l'activité
- Localisation des lieux
- Durée prévue de l'activité
- Les espèces visées
- Autres informations pertinentes
 - ✓ Rapport de caractérisation biologique
 - ✓ Shapefile des observations
 - ✓ Autres permis (ex. LQE)
 - ✓ Plans d'implantation du projet
 - ✓ Etc.









- Les interdictions générales prévues à l'article 16 de la LEMV <u>ne s'appliquent pas</u> de façon intégrale. Elles se limitent à la récolte de plus de cinq spécimens entiers et au commerce de spécimens récoltés à partir de populations sauvages (parties aériennes ou souterraines). Des précisions sont apportées à l'article 5 du Règlement sur les espèces menacées ou vulnérables et leurs habitats.
- Sauf exception, la mise en place de mesures d'évitement ou d'atténuation à leur égard est facultative dans le cadre de projets.
- Ces espèces ne sont pas suivies au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) en raison de leur fréquence élevée au Québec.





En résumé

	M	V	Vr	S
	Menacée	Vulnérable	Vulnérable à la récolte	Susceptible
Interdictions de l'article 16	oui	oui	non	non
Interdiction de récolte de plus de 5 spécimens	oui	oui	oui	non
Autorisation nécessaire pour dérogation aux interdictions de l'article 16	oui	oui	non	non
Autorisation pour récolte de plus de 5 spécimens	oui	oui	oui*	non
Espèces suivies au CDPNQ	oui	oui	non	oui

^{*} Sauf dans le cadre de projets autorisés en vertu de la LQE









Désignation et rétablissement des espèces en situation précaire au Québec

Par Isabelle Gauthier

Coordonnatrice provinciale des espèces fauniques menacées et vulnérables

Direction générale de la gestion de la faune et des habitats

MFFP

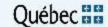




Plan de la présentation

Préambule

- 1. La désignation au Québec.
- 2. Le rétablissement des espèces fauniques au Québec.
- 3. Synthèse et conclusion.



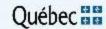
Partage des responsabilités entre le Québec et le Canada



Compétence: espèces terrestres, oiseaux noirs, oiseaux de proie, gallinacés, habitats des oiseaux migrateurs, espèces d'eau douce, anadromes et catadromes LEMV: toutes les espèces (marines, oiseaux migrateurs)

Compétence : espèces marines, oiseaux migrateurs
LEP : toutes les espèces canadiennes (espèces marines, espèces d'eau douce, anadromes et catadromes, oiseaux migrateurs, espèces terrestres, etc.)







1. La désignation au Québec

La désignation au Québec

1.1 Loi sur les espèces menacées ou vulnérables :

 Politique sur les espèces menacées ou vulnérables;

1.2 Le processus de désignation au Québec

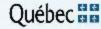
- Sélection et évaluation des espèces;
- Désignation légale des espèces.





1.1 Loi sur les espèces menacées ou vulnérables





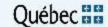
Loi sur les espèces menacées ou vulnérables





- Les espèces désignées qui vivent au Québec.
- Une espèce = une sous-espèce, une population géographiquement isolée, une race ou une variété.
 - Populations génétiquement isolées;
 - Populations physiquement isolées.





Loi sur les espèces menacées ou vulnérables

• Article 4 de la Loi :

 La présente loi s'applique sous réserve de la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec (chapitre D-13.1).





Qui en est responsable?

 Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour les espèces floristiques;

 Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour les espèces fauniques.



Pouvoirs à l'égard des espèces désignées et non désignées

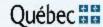
Article 7:

- Exécuter ou faire exécuter des recherches...
- Établir des programmes favorisant la survie des espèces...
- Conclure une entente avec toute personne...
- Conclure un accord avec tout gouvernement ou organisme gouvernemental ou international.

Article 9:

• Établir, par arrêté ministériel, une liste d'espèces menacées ou vulnérables susceptibles d'être ainsi désignées.





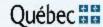
Désignation des espèces et identification de leurs habitats

Article 10:

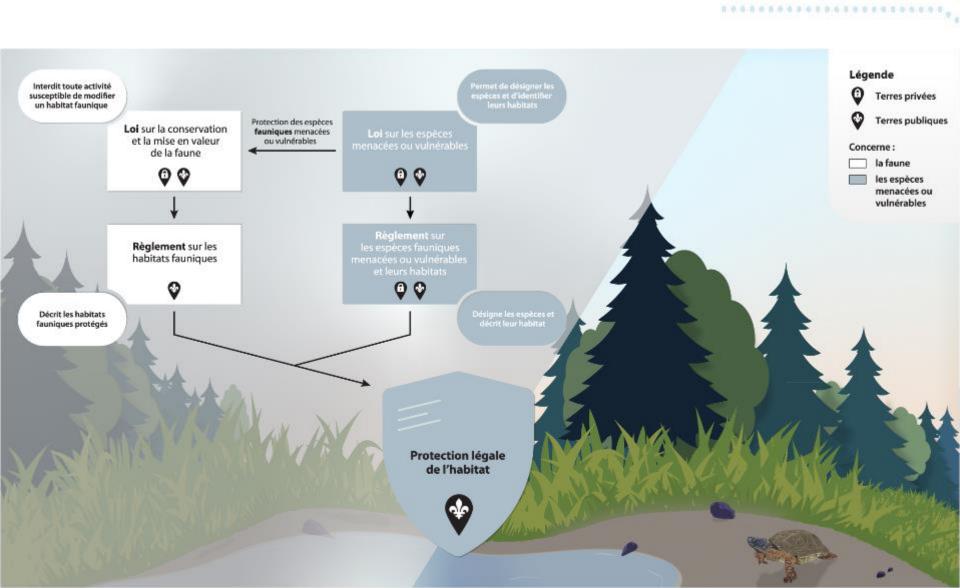
Sur recommandation du ministre responsable, le gouvernement *peut*, par règlement :

- Désigner comme espèce menacée ou vulnérable toute espèce qui le nécessite;
- Déterminer les caractéristiques des habitats des espèces, selon leurs caractéristiques biologiques.





Protection légale des habitats des espèces fauniques désignées menacées ou vulnérables



La désignation des espèces fauniques se fait au moyen de la mise à jour du REFMVH.

Le REFMVH contient également les caractéristiques des habitats de certaines espèces fauniques.

Chapitre E-12.01, r. 2

Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats

Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (chapitre E-12.01, a. 10). SECTION II ESPÈCES FAUNIQUES VULNÉRABLES

Sont désignées, comme espèces fauniques vulnérables, les espèces suivantes :

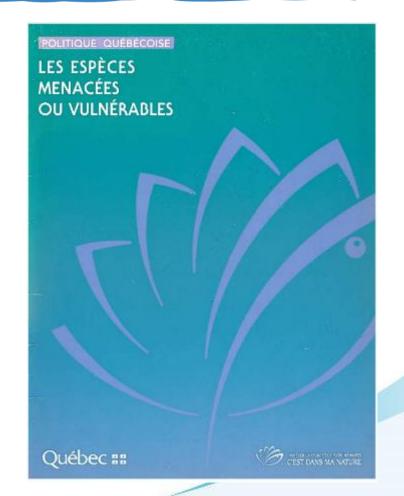
- 1° parmi les poissons : [...]
- 2° parmi les amphibiens : [...]
- 3° parmi les tortues : [...]
- a) la tortue des bois (*Glyptemys insculpta*); l'habitat de la tortue des bois correspond à « un territoire constitué d'un cours d'eau et d'une bande de terrain, de chaque côté de celui-ci, servant à la reproduction, à l'alimentation ou au repos pour cette tortue, identifié par un plan dressé par le ministre »;
- 4° parmi les oiseaux : [...]
- 5° parmi les mammifères:
- a) le caribou des bois, écotype forestier [...]



Le Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats (REFMVH)

La Politique québécoise sur les espèces menacées ou vulnérables

- Définit le cadre général de l'application de la Loi;
- Précise le processus de désignation des espèces et les définitions des statuts;
 - Espèce menacée
 - Espèce vulnérable
- Aborde la gestion des espèces menacées ou vulnérables ou de leurs habitats;
- Aborde la question de la collaboration et des consultations.

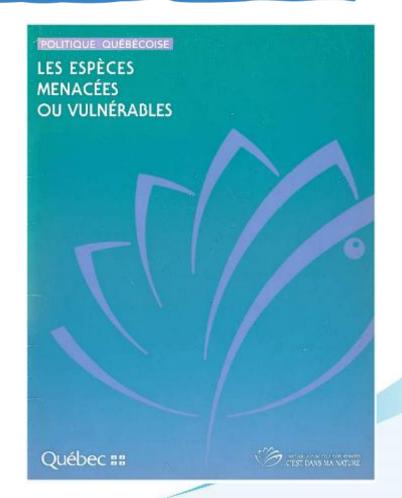






La Politique québécoise sur les espèces menacées ou vulnérables

- Cadre générale d'application de la Loi:
 - Dans le nord du Québec, les dispositions relatives aux espèces menacées ou vulnérables s'appliquent sous réserve de la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec.
 - Le régime de chasse, de pêche et de piégeage constitué par cette loi est assujetti au principe de la conservation: soit la recherche de la productivité naturelle optimale des ressources.
 - En cas d'incompatibilité entre cette loi et la LEMV, cette dernière dois céder le pas.







Processus de désignation au Québec

Liste des espèces fauniques ou floristiques du Québec

Évaluation des rangs de précarité des espèces (CDPNQ)

Liste des espèces susceptibles d'être désignées

Rapport de situation

Comités aviseurs (faune et flore) Recommandation de statut

Espèce menacée

Espèce dont la disparition est appréhendée.

Approbation par le MFFP ou le MELCC

Réalisation des consultations interministérielles et autochtones

Projet de règlement (espèces et caractéristiques des habitats

Désignation légale (espèces et caractéristiques des habitats)

Espèce vulnérable

Espèce dont la survie est précaire même si la disparition n'est pas appréhendée.



Québec ::

Espèces fauniques désignées et susceptibles d'être désignées

Groupe	Désignées menacées	Désignées vulnérables	Susceptibles d'être désignées
Poissons	3	5	25
Amphibiens	1	2	4
Serpents	0	0	6
Tortues	4	2	1
Oiseaux	8	7	16
Mammifères	3	2	21
Invertébrés	1	0	42
Total	20	18	115





2. Le rétablissement des espèces fauniques au Québec

2.1 Processus de formation des équipes de rétablissement

2.2 Réalisation et mise en œuvre des plans de rétablissement



Responsabilité générale du rétablissement des espèces fauniques au Québec

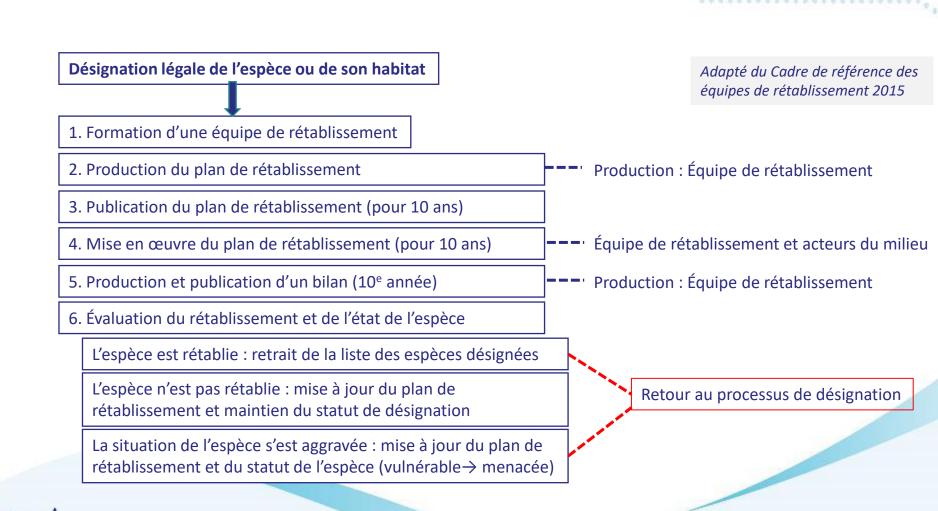
- Espèces fauniques: Gouvernement du Québec → MFFP :
 - Secteur de la faune et des parcs;
 - Secteur des opérations régionales;
 - Secteur des forêts.
- SFP: Coordonnatrice provinciale aux espèces menacées et vulnérables;
 - Assure la réalisation des plans de rétablissement et le fonctionnement des équipes.







Processus de rétablissement



Les équipes de rétablissement des espèces fauniques

- Regroupement de membres dont le mandat principal est l'élaboration et la mise en œuvre des plans de rétablissement.
- Plan de rétablissement :
 - Contient une série d'actions visant à atteindre des objectifs favorisant le rétablissement d'une espèce;
 - Basée sur la meilleure connaissance disponible;
 - Constituent des recommandations;
 - Guide les actions de l'ensemble des acteurs.

Autres mandats :

- Coordonner ou favoriser la mise en œuvre des actions;
- Recueillir et synthétiser les nouvelles connaissances scientifiques;
- Réaliser des projets de sensibilisation;
- Susciter la participation d'organismes pour la mise en œuvre de mesures et d'actions;
- Rechercher le financement;
- Émettre, au besoin, des avis scientifiques au MFFP.







Les équipes de rétablissement fauniques du Québec

14 équipes de rétablissement au Québec

29 espèces, sous-espèces ou populations au Québec



- Alose savoureuse
- 2. Caribou de la Gaspésie
- 3. Caribou forestier
- 4. Caribou de Val-d'Or
- 5. Chauves-souris
- 6. Chevalier cuivré
- Éperlan arc-en-ciel, pop. du sud de l'estuaire du Saint-Laurent
- Oiseaux de proie (aigle royal, pygargue à tête blanche, faucon pèlerin)

- 9. Rainette faux-grillon de l'Ouest
- 10. Salamandres de ruisseaux (s. sombre des montagnes, s. sombre du Nord, s. pourpre)
- 11. Tortues du Québec (t. mouchetée, t. des bois, t. géographique, t. musquée, t. ponctuée, tortue-molle à épines)
- 12. Cyprins et petits percidés (fouille-roche gris, dard de sable, méné d'herbe)
- 13. Bar rayé
- 14. Esturgeon jaune

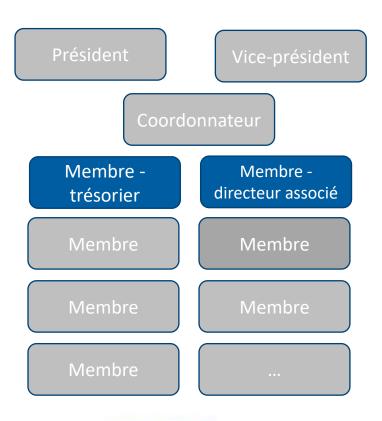
Coordonnatrice provinciale des espèces fauniques menacées et vulnérables

Rôle : soutenir les équipes en lien avec le cadre de référence (SFP)





Composition des équipes de rétablissement des espèces fauniques



- Membres : contribuent par leurs compétences et leur intérêt au rétablissement des espèces.
- Les équipes regroupent des acteurs importants de la conservation au Québec d'origine très variée, ex. :
 - Nations autochtones
 - Universités
 - Ministères provinciaux et fédéraux
 - Municipalités
 - Forestiers
 - Hydro-Québec
 - Sociétés zoologiques
 - Consultants
 - Groupes de conservation

Soit 68 organisations différentes!







Gris : peut être membre MFFP ou externe Bleu : peut être membre MFFP uniquement

Contenu des plans de rétablissement (espèces fauniques)

- Rappel de l'état de situation;
- Identification de l'habitat;
- Potentiel de rétablissement et avis de l'équipe;
- But et objectifs du plan;
- Stratégie proposée;
- Liste de mesures et d'actions
 - avec des priorités d'interventions;
 - des indicateurs de réalisation;
 - et des partenaires potentiels.

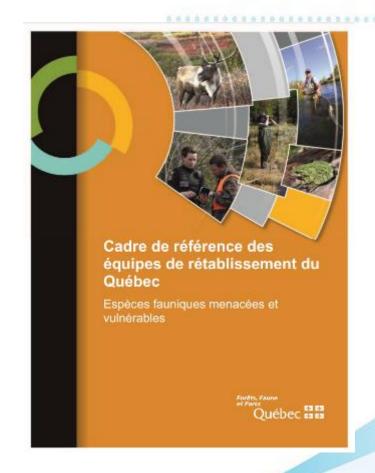






Cadre de référence des équipes de rétablissement fauniques du Québec

- 2009 : adoption de la première version.
- 2015: nouvelle version encore utilisée aujourd'hui.

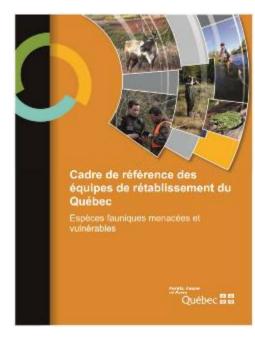






Cadre de référence

- Objectif:
 - Décrire les processus de désignation et de rétablissement;
 - Baliser les règles de fonctionnement des équipes de rétablissement;
 - Définir les rôles et les mandats des membres;
 - Présenter le code d'éthique, ex.:
 - l'information partagée à l'équipe ne peut être divulguée à l'externe;
 - une équipe/membres, ne peut agir en tant que groupe de pression ou prendre position publiquement contre le MFFP ou tout autre organisme;
 - aucun membre ne prendra publiquement, au; nom de l'équipe, de position sujette à controverse;
 - le membre doit respecter le caractère confidentiel de tout renseignement qui est porté à sa connaissance









3. Synthèse et conclusion

3.1 Correspondance des statuts entre le Québec et le Canada;

3.2 Publications disponibles;

3.4 Questions.



Correspondances entre les statuts fédéraux et provinciaux









Menacée: Espèce dont la disparition est appréhendée

Vulnérable : Espèce dont la survie est précaire, mais dont la disparition n'est pas appréhendée

Susceptible: Espèce qui peut devenir menacée ou vulnérable

Pas de statut, espèce admissible à une évaluation + désignation

En voie de disparition

Menacée

Préoccupante

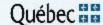
Espèces candidates

Espèces admissibles à une évaluation

Pas de vraie







Publications disponibles

- Politique québécoise sur les espèces menacées ou vulnérables:
 https://mffp.gouv.qc.ca/documents/faune/especes/PO especes menacees vulnerables.pdf
- Site web Espèces menacées ou vulnérables:
 https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/especes-menacees-vulnerables/
- Cadre de référence des équipes de rétablissement du Québec: https://mffp.gouv.qc.ca/documents/faune/especes/cadre-ref-retablissement-especes-fauniques.pdf



Questions